

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 5 NOVEMBRE 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 5 novembre 2021*

Aujourd'hui, à midi, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 49 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.